



TotalEnergies EP Gabon

Avis de convocation 2023

Assemblée générale ordinaire du mercredi 31 mai 2023

Dans les bureaux de TotalEnergies EP Gabon,
Boulevard Hourcq, Port-Gentil.

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

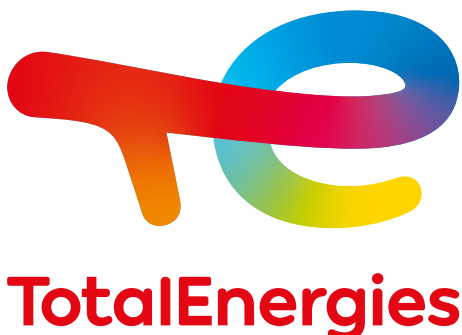
Le Conseil d'administration de TotalEnergies EP Gabon a décidé de convoquer une Assemblée générale des actionnaires.

Je souhaite que vous puissiez participer à cette Assemblée générale qui se tiendra dans les bureaux de TotalEnergies EP Gabon à Port-Gentil, le mercredi 31 mai 2023 à 09 heures 30 en y assistant personnellement, en votant par correspondance, en vous faisant représenter par la personne de votre choix ou en donnant pouvoir au président de l'Assemblée de voter en votre nom.

Vous trouverez dans cette brochure l'ordre du jour de l'Assemblée générale, le projet des résolutions soumises à votre approbation ainsi que toutes les informations utiles en vue de votre participation.

Je vous remercie de votre confiance et de votre fidélité.

Henri-Max NDONG NZUE - Président du Conseil d'administration



Assemblée générale ordinaire 2023

Les actionnaires de TotalEnergies EP Gabon sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le **mercredi 31 mai 2023 à 09 heures 30** dans les bureaux de TotalEnergies EP Gabon, Boulevard Hourcq, à Port-Gentil.

L'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts seront mis à disposition des actionnaires, pour consultation, au siège social de TotalEnergies EP Gabon, Boulevard Hourcq, à Port Gentil (République gabonaise), durant les quinze (15) jours qui précéderont l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer au siège de la Société à Port-Gentil ou auprès de son mandataire Uptevia, au moins trois jours avant la réunion, soit leurs titres, soit le récépissé de dépôt auprès d'un intermédiaire financier (établissement bancaire ou société de bourse).

A l'issue de l'Assemblée générale ordinaire, un communiqué de presse sur le résultat du vote des résolutions sera mis en ligne sur le site internet de TotalEnergies EP Gabon.

Le Conseil d'administration

Comment participer à l'Assemblée générale ?

En tant qu'actionnaire de TotalEnergies EP Gabon, vous avez le droit de participer à l'Assemblée générale ordinaire quel que soit le nombre d'actions que vous possédez. Vous pouvez soit y assister personnellement, soit voter par correspondance, soit vous faire représenter par une personne de votre choix, soit donner pouvoir au président de l'Assemblée de voter en votre nom. Si vos actions sont inscrites au nominatif, en continu, depuis deux ans au moins à la date de l'Assemblée, vous bénéficiez d'un droit de vote double pour chacune de vos actions (article 32 des statuts).

Vous devez au préalable justifier de votre qualité d'actionnaire

Vos actions sont inscrites au nominatif

Vous devrez être inscrit en compte trois (3) jours au moins avant la date fixée pour l'Assemblée.

Vos actions sont au porteur

Votre intermédiaire financier (établissement bancaire ou société de bourse gérant le compte-titres sur lequel sont inscrites vos actions TotalEnergies EP Gabon) est votre interlocuteur exclusif. Il est le seul habilité à assurer le lien entre la Société ou le centralisateur, et vous-même. Vous devrez demander à votre intermédiaire financier d'immobiliser vos actions. Votre intermédiaire financier justifiera de l'immobilisation de vos actions en adressant un récépissé qui devra arriver 3 jours au moins avant la date de l'Assemblée à :

- Services Actionnaires de TotalEnergies EP Gabon
Uptevia
Service Assemblées
Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère
93761 Pantin Cedex
- ou à
- TotalEnergies EP Gabon
M. le Président du Conseil d'administration
Boulevard Hourcq
BP – 525 Port-Gentil
République gabonaise

Vos actions devront demeurer immobilisées jusqu'à la date de l'Assemblée ou, faute de quorum, de toute autre Assemblée convoquée ultérieurement avec le même ordre du jour.

Rappel des modalités de participation à l'Assemblée générale

→ Si vous n'avez pas reçu de dossier de convocation et si vous souhaitez utiliser la faculté de vote par correspondance, vous pouvez demander un formulaire de vote par correspondance ou de procuration, par lettre recommandée avec accusé de réception à :

- Services Actionnaires de TotalEnergies EP Gabon
Uptevia
Service Assemblées
Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère
93761 Pantin Cedex
- ou à
- TotalEnergies EP Gabon
Division Gouvernance
Boulevard Hourcq
BP – 525 Port-Gentil
République gabonaise

→ Toute demande de formulaire devra, pour être honorée, avoir été reçue 10 jours au moins avant la date de la réunion.

→ Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, dûment rempli, devra parvenir **4 jours ouvrables au moins** avant la date de la réunion (soit le 25 mai 2023) à :

- Services Actionnaires de TotalEnergies EP Gabon
Uptevia
Service Assemblées
Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère
93761 Pantin Cedex
À l'aide de l'enveloppe T jointe

ou à

– TotalEnergies EP Gabon
Division Gouvernance
Boulevard Hourcq
BP – 525 Port-Gentil
République gabonaise

- Si vous êtes propriétaire d'actions au porteur, votre formulaire de vote par correspondance ou par procuration ne pourra prendre effet que si le récépissé justifiant le dépôt de vos actions a été reçu par Uptevia ou la Société, conjointement avec le formulaire de vote par correspondance.
- Tout actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Dans ces trois cas, vous devrez utiliser le formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint à ce document de convocation et le retourner, dûment complété et signé ; **il doit nous parvenir 4 jours ouvrables au moins** avant la date de la réunion (soit le 25 mai 2023) à :

- Services Actionnaires de TotalEnergies EP Gabon
Uptevia
Service Assemblées
Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère
93761 Pantin Cedex
À l'aide de l'enveloppe T jointe
- ou à
- TotalEnergies EP Gabon
Division Gouvernance
Boulevard Hourcq
BP – 525 Port-Gentil
République gabonaise

Pour vous informer

Vous pouvez contacter le Service d'information des actionnaires de TotalEnergies EP Gabon :
actionnariat-epgabon@totalenergies.com

Comment exercer votre droit de vote ?

Vos actions sont inscrites au nominatif

Vous souhaitez assister à l'Assemblée :

Vous devez demander une carte d'admission. Il suffit de cocher la case A du formulaire joint à ce document et de l'adresser, daté et signé, à :

- Services Actionnaires de TotalEnergies EP Gabon
Uptevia
Service Assemblées
Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère
93761 Pantin Cedex
À l'aide de l'enveloppe T jointe
- ou à
- TotalEnergies EP Gabon
Division Gouvernance
Boulevard Hourcq
BP – 525 Port-Gentil
République gabonaise

Si vous n'assistez pas à l'Assemblée

Vous pouvez néanmoins :

- voter par correspondance ;
- ou vous faire représenter soit par votre conjoint, soit par un autre actionnaire ou par toute autre personne de votre choix ;
- ou donner pouvoir au président de l'Assemblée de voter en votre nom.

Vos actions sont au porteur

Vous souhaitez assister à l'Assemblée

Vous devez :

- demander l'immobilisation de vos actions auprès de l'intermédiaire financier afin d'obtenir le récépissé de dépôt qui devra parvenir à la Société 3 jours au moins avant la réunion.

Si vous n'assistez pas à l'Assemblée

Vous pouvez :

- voter par correspondance,
- ou vous faire représenter soit par votre conjoint, soit par un autre actionnaire ou par toute autre personne de votre choix ;
- ou donner pouvoir au président de l'Assemblée de voter en votre nom.

Dans ces trois cas, votre intermédiaire financier procédera à l'immobilisation de vos actions. Vous devrez utiliser le formulaire de vote par correspondance ou par procuration et le retourner, dûment complété et signé, à votre intermédiaire financier, avant le 25 mai 2023.

Quel que soit votre choix, vos actions au porteur devront rester immobilisées jusqu'à la date de l'Assemblée générale ou faute de quorum, de toute autre Assemblée générale convoquée ultérieurement avec le même ordre du jour.

Ordre du jour

de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2023

Les actionnaires de la société TotalEnergies EP Gabon sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le mercredi 31 mai 2023 à 09 heures 30, dans les bureaux de TotalEnergies EP Gabon, à Port-Gentil (Gabon), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2022, et Rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers 2022 et sur les conventions réglementées ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2022 ;
- Affectation du résultat 2022 ;
- Ratification de la cooptation de deux administrateurs ;
- Renouvellement des mandats de cinq administrateurs ;
- Fixation des honoraires des Commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs.

Résultats financiers de TotalEnergies EP Gabon (au cours des deux derniers exercices)

(en k\$)

Selon le référentiel IFRS	2022	2021
Capital social	76 500	76 500
Résultat net	340 378	33 037
Résultat global	340 378	34 567
Flux de trésorerie d'exploitation	224 981	339 390
Résultat net par action (en \$)	75,64	7,34
Dividende net par action (en \$)	22,22	16,67
Effectifs	213	222
Nombre d'actions existantes	4 500 000	4 500 000

Selon le référentiel OHADA	2022	2021
Capital social	76 500	76 500
Résultat net	130 583	23 739
Capacité d'autofinancement globale (CAFG)	261 526	506 015
Résultat net par action (en \$)	29,02	5,28
Dividende net par action (en \$)	22,22	16,67
Effectifs	213	222
Nombre d'actions existantes	4 500 000	4 500 000

Projet des résolutions

de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2023

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice 2022 et du Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tant sous OHADA que sous IFRS, tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En outre, après avoir entendu la lecture du Rapport des commissaires aux comptes sur les Conventions réglementées, l'Assemblée approuve les opérations qui font l'objet de ce rapport.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément à l'article 40 des statuts, constatant l'existence du bénéfice distribuable (OHADA) suivant (montant exprimés en dollars US) :

Résultat de l'exercice 2022	130 582 980
Report à nouveau de l'exercice	944 711 211
Bénéfice distribuable	1 075 294 191

En fixe l'affectation comme suit :

Service du dividende	100 000 000
– Dividende net	100 000 000
– IRVM	0
Report à nouveau après affectation du résultat	975 294 191

et fixe, en conséquence, à 22,22 dollars par action le dividende net d'impôts de l'exercice 2022.

Troisième résolution

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Akim Mohamed DAOUDA, coopté à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 22 mars 2023.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Akim Mohamed DAOUDA est de deux ans. Il prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Georges Eric N'KOMA, coopté à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 29 août 2022, en remplacement de Monsieur Olivier JOCKTANE, démissionnaire, et ceci pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023 qui se tiendra en 2024.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Henri-Max NDONG NZUÉ vient à expiration avec la présente Assemblée, renouvelle le mandat de Monsieur Henri-Max NDONG NZUÉ.

Ce renouvellement est effectué pour une durée de deux années, laquelle prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Sixième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Aristide OBIANG MEBALE vient à expiration avec la présente Assemblée, renouvelle le mandat de Monsieur Aristide OBIANG MEBALE.

Ce renouvellement est effectué pour une durée de deux années, laquelle prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Etienne MBOUMBA vient à expiration avec la présente Assemblée, renouvelle le mandat de Monsieur Etienne MBOUMBA.

Ce renouvellement est effectué pour une durée de deux années, laquelle prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Septième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Dimitri LOBADOWSKY vient à expiration avec la présente Assemblée, renouvelle le mandat de Monsieur Dimitri LOBADOWSKY.

Ce renouvellement est effectué pour une durée de deux années, laquelle prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Dixième résolution

L'Assemblée générale fixe à 180 000 000 FCFA le plafond de la rémunération globale des commissaires aux comptes pour l'établissement de leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2023, à charge pour eux de se répartir cette somme à leur convenance.

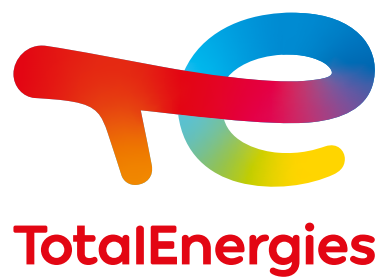
Huitième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Yann DUCHESNE vient à expiration avec la présente Assemblée, renouvelle le mandat de Monsieur Yann DUCHESNE.

Ce renouvellement est effectué pour une durée de deux années, laquelle prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Onzième résolution

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités légales de publicités.



TotalEnergies EP Gabon

Société Anonyme avec Conseil
d'administration au Capital de 76 500 000
dollars américains réparti en 4 500 000
actions de 17 dollars américains
Siège Social : Boulevard Hourcq – BP 525
Port-Gentil (République gabonaise)
RCCM Port-Gentil 2000 B 00011.

Rendez-vous sur :
www.ep.totalenergies.ga